



Konferenz der Kantonalen Justiz- und Polizeidirektorinnen und -direktoren
Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police
Conferenza delle direttrici e dei direttori dei dipartimenti cantonali di giustizia e polizia

Aux destinataires de la consultation selon
la liste ci-jointe

Berne, le 2 février 2026

05.05.04.07.03/bli

Convention intercantonale sur l'entraide en matière d'informations de police au moyen d'une plateforme commune de recherche « POLAP+ » ; procédure de consultation

Mesdames, Messieurs,

Afin de garantir la sécurité intérieure en Suisse, une collaboration étroite entre les différentes autorités policières de notre pays revêt une grande importance. Outre la collaboration opérationnelle, un échange efficace d'informations de police est également indispensable pour un travail policier moderne en Suisse. Les bases légales nécessaires à l'entraide en matière d'informations de police ne sont toutefois que partiellement disponibles au niveau national.

La Conférence des directrices et directeurs des départements cantonaux de justice et police (CCDJP) a donc chargé la Conférence des commandantes et des commandants des polices cantonales de Suisse (CCPCS) de créer les bases légales cantonales nécessaires à l'échange d'informations de police entre la Confédération et les cantons ainsi qu'entre les cantons eux-mêmes. Les cantons disposeront pour cela de deux options : d'une part, la révision autonome de leur loi sur la police avec un texte législatif standardisé, d'autre part, l'adhésion à la convention intercantonale sur l'entraide en matière d'informations de police au moyen d'une plateforme commune de recherche. Les deux variantes doivent être harmonisées, matériellement identiques et assorties de dispositions de coordination.

Selon l'état actuel des travaux au niveau fédéral, une proposition relative à la nouvelle base constitutionnelle devrait être mise en consultation prochainement, conjointement avec une révision totale de la loi fédérale sur les systèmes d'information de police de la Confédération (LSIP ; RS 361). La révision de la LSIP reprend la demande de la motion Eichenberger 18.3592 visant à améliorer l'échange d'informations policières ainsi que les postulats Schläfli [Romano] 15.3325 et Guggisberg 20.3809. La révision de la LSIP vise à permettre, *au niveau fédéral*, l'entraide en matière d'informations de police via une plateforme commune de recherche. En attendant une éventuelle réglementation fédérale, une solution cantonale est nécessaire pour que le projet puisse être mis en œuvre dans les meilleurs délais.

Par conséquent, nous vous soumettons par la présente le projet de la convention intercantonale sur l'entraide policière en matière d'informations au moyen d'une plateforme commune de recherche. Nous vous prions de bien vouloir nous faire parvenir vos **commentaires au plus tard le 30 avril 2026 par courriel au format Word** à l'adresse info@kkjpd.ch.

Nous sommes conscients que les consultations parallèles sur le présent projet et sur la révision partielle de la loi fédérale sur les systèmes d'information de police de la Confédération (LSIP), y compris la modification prévue de l'art. 57 Cst., nécessitent davantage d'informations et d'éclaircissements. C'est pourquoi la CCPCS, en collaboration avec fedpol et TIP, organisera deux séances d'information pendant les consultations en cours, qui porteront spécifiquement sur les perspectives des cantons et des organes de surveillance et de contrôle. L'objectif de ces séances d'information est d'informer les participants à la consultation sur les principaux éléments des deux projets. Les séances d'information doivent notamment permettre de mettre en évidence :

- le rapport entre le concordat et la révision de la LSIP,
- les points communs et les différences entre les contenus réglementaires,
- les conséquences pour les futurs utilisateurs (cantons) et pour les autorités de contrôle et de surveillance (en particulier les préposés cantonaux à la protection des données).

La CCPCS vous enverra une invitation séparée.

Nous vous remercions pour votre prise de position ainsi que pour l'attention que vous portez à ce dossier important. Veuillez agréer, Mesdames et Messieurs, nos salutations les meilleures.



Conseillère d'État Karin Kayser-Frutschi
Présidente

Annexes

- Convention intercantonale sur l'entraide en matière d'informations de police au moyen d'une plateforme commune de recherche
- Rapport explicatif
- Liste des destinataires consulté(e)s